

# Belgique – La relation entre lieux d'accueil/maison et école maternelle

## Contexte and système

La Belgique est un état fédéral avec 3 communautés (flamande, française et allemande) et 3 régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-Capitale). Les domaines politiques tels que les services à la famille, les services d'accueil et d'éducation d'enfants, l'enseignement, le travail de jeunesse et le bien-être sont réglementés au niveau communautaire.

### **La structuration de l'offre des services du système d'Éducation et d'accueil du jeune enfant (EAJE) est partagée entre le secteur de l'accueil d'enfants et le secteur préscolaire**

#### **Secteur de l'accueil et de l'éducation**

L'accueil et l'éducation des enfants plus jeunes (0-3 ans) et l'accueil extrascolaire (2,5-12 ans) relèvent de la responsabilité du ministère du bien-être et de la famille en Flandres et du ministère de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes en FW-B. Dans la communauté flamande, il est géré par l'agence gouvernementale flamande « Opgroeien » (avant : Kind & Gezin). Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), il est géré par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Les administrations (ONE et Opgroeien) sont responsables de la réglementation, de l'attribution des places, du financement, des normes de qualité et de la gestion de la qualité. Les réglementations et les normes de financement étant communautarisées, elles sont quelque peu différentes entre le nord et le sud du pays. La gestion quotidienne des crèches relève de la responsabilité des prestataires de services (autorités locales, organisations à but non lucratif, ainsi que certains prestataires privés à but lucratif). Tous les services d'accueil doivent être

enregistrés auprès des administrations et une grande majorité des places sont subventionnées en partie par les administrations.

### Secteur préscolaire

L'éducation préscolaire concerne les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans et relève de la responsabilité des ministères de l'éducation. L'éducation préscolaire fait partie intégrante de l'éducation fondamentale, comprenant l'éducation préscolaire et primaire. Depuis cette année (2020-2021), en Flandre et en FW-B, la dernière année du préscolaire (5 ans) est obligatoire et une discussion est en cours pour abaisser davantage l'âge de la scolarité obligatoire. Il existe trois principaux types de prestataires/services : (1) établissements préscolaires gérés et entièrement financés par la Communauté flamande/FW-B ; (2) des établissements préscolaires publics subsidiés par la Communauté flamande/FW-B la et organisés par les autorités locales (provinces, communes ou villes) ; et (3) établissements scolaires libres subventionnés par la Communauté flamande/FW-B et organisés par des asbl, congrégations religieuses ... – principalement confessionnels (catholiques). En Flandre, près de 64% des enfants pris en charge fréquentent un établissement libre, majoritairement catholique, 22% communal et 14% étatique. En FW-B, la répartition est différente au niveau préscolaire : 52,8% officiel subventionné (communal) ; 40% libre subventionné (catholique) ; 7,1% FW-B. Bien que les écoles bénéficiant d'un financement public soient tenues de fonctionner dans un cadre réglementaire, elles jouissent toujours d'une grande autonomie. Les directeurs d'école disposent donc d'une marge considérable pour développer leur approche pédagogique. Différentes commissions scolaires sont réparties sur les 3 réseaux éducatifs et peuvent appartenir à une fédération, c'est-à-dire à une association représentative de pouvoirs organisateurs qui agit comme partenaire des écoles dans les discussions politiques avec le gouvernement. Les fédérations assument souvent certaines des responsabilités des pouvoirs organisateurs. Par exemple, ils établissent leur propre programme d'études, leurs méthodes d'enseignement, leur projet pédagogique et leurs horaires. Cela signifie que les instances dirigeantes concernées cèdent une partie de leur autonomie aux fédérations. Lorsqu'il n'y a pas de centres d'accueil extrascolaires (sous la responsabilité du ministère du Bien-être et de la Famille en Flandre ; de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes en FW-B), les écoles prévoient leur propre accueil des enfants avant et après l'école (principalement du jeu libre sous peu de supervision).

## Défis

### Défis sociaux:

- Différence dans l'accessibilité:
  - Lieux d'accueil et d'éducation: les places sont rares et inégalement accessibles. Les frais parentaux sont liés aux revenus pour 3/4 des places d'accueil. Les lieux d'accueil et d'éducation sont fréquentés par 50 % des enfants en Flandre et 48 % en FW-B (mais les enfants issus de l'immigration et les enfants vivant dans la pauvreté sont nettement sous-représentés)



- Éducation préscolaire : considéré comme un droit et gratuit (forte inscription : 97% des enfants âgés de 3 ans)
- Attentes implicites du système scolaire en termes d'enfants prêts à entrer à l'école reposant sur l'idée que l'enfant prêt est celui qui a fréquenté un milieu d'accueil préalablement. Par conséquent, les enfants qui doivent faire face à leur première socialisation en dehors du milieu familial (changement plus élevé d'être dans une position sociétale défavorisée), seront probablement confrontés à plus de difficultés pour commencer en préscolaire.

### Défis pédagogiques

- Différences dans les pédagogies:
  - Lieux d'accueil et d'éducation: centrés sur les soins, manque d'« apprentissage » (de stimulation éducative), en recherche de plus d'educare (cfr. curriculum pédagogique). Les évaluations de la qualité en Flandre montrent que le soutien émotionnel est de moyen à bon mais que le soutien éducatif est modéré à médiocre. Il n'y a pas de données disponibles dans FW-B.
  - Éducation préscolaire : centrée sur l'apprentissage, manque de soins émotionnels et physiques, à la recherche de plus d'educare (cfr. inspection du cadre de qualité). L'interaction langagière est faible. En FWB, quelques projets de recherche en soutien aux interactions langagières ont été menés pour soutenir les enseignants du préscolaire (voir Desmottes, Leroy, Maillart, 2020 ; <http://hdl.handle.net/2268/247028>).
  - Services extrascolaires (sous la responsabilité du ministère du Bien-être et de la Famille en Flandre ; de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits de la femme en FW-B) : centrés sur les soins et le jeu.
  - Accueil avant et après l'école (sous la responsabilité du ministère du Bien-être et de la Famille en Flandre ; de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes en FW-B) : centré sur la surveillance et le jeu libre.
- Différence dans le ratio professionnels/enfants
  - Lieux d'accueil et d'éducation : 1 professionnel pour 8 ou 9 enfants en Flandre et 1 pour 7 en FW-B.
  - Éducation préscolaire : pas de réglementation, mais en moyenne 1 enseignant pour 20-25 enfants et peut-être quelques heures d'assistantes maternelles. Aucune réglementation en FW-B. Selon une enquête centrée sur la transition (Housen, Royen, 2019) 75% des enseignants et directeurs estimaient 21 enfants par classe et 25% plus de 30 enfants en juin 2018.
  - Services extrascolaires (sous la responsabilité du ministère du Bien-être et de la Famille en Flandre ; de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits de la femme en FW-B) : 1 professionnel pour 14 enfants en F. En FW-B le ratio adultes/enfants dépend de l'âge des enfants et du nombre d'heures d'accueil pour



les enfants d'âge scolaire (1/8 pour les moins de 6 ans : 1/12 pour les périodes d'accueil plus longues ; autrement 1/18)

- Accueil avant et après l'école (sous la responsabilité du ministère du Bien-être et de la Famille en Flandre ; de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes en FW-B) : pas de données claires mais estimées à un nombre élevé d'enfants pour un adulte. Une étude récente à Bruxelles montre qu'il peut varier de 1/14 à 1/120.
  - Différences d'infrastructures : infrastructures éducatives mieux adaptées à l'âge des jeunes enfants dans les crèches que dans les écoles maternelles.
  - Moins d'implication des parents en préscolaire qu'en lieu d'accueil et d'éducation.
- ➔ Ces différences entraînent des transitions verticales et horizontales assez abruptes pour les jeunes enfants et les familles.

En FW-B, des projets de recherche sur la transition (une enquête : Housen & Royen, 2019 + des études de cas : Housen, Royen & Pirard, 2020) soulignent les faibles interactions entre professionnels et parents qui entravent des transitions en douceur (très peu de pratiques de transition). Le contexte covid a aggravé cette situation. Un troisième projet (Housen, Genette & Pirard, 2022) se concentre sur cette question des relations écoles/familles avec une approche fondée sur la méthode par théorisation ancrée.

### Les défis professionnels

- Les puéricultrices sont formées au niveau du secondaire professionnel ; les enseignants du préscolaire sont bacheliers. Les différences d'opportunités de formations continues, de salaires et d'appréciation sociétale créent des tensions et des sentiments d'inégalité dans les collaborations dans les transitions verticales et horizontales.

En FW-B, à partir de septembre 2023 les enseignants préscolaires seront formés en 4 années en co-diplomation Hautes Écoles et Universités. Les enseignants du préscolaire travailleront alors avec des enfants de 2,5 à 8 ans. Un nouveau baccalauréat en accueil et en éducation du jeune enfant devrait également voir le jour en septembre 2023.

En FW-B, actuellement le directeur qui doit travailler dans un lieu d'accueil et d'éducation mais qui ne travaille pas directement avec les enfants est souvent un intervenant paramédical, social ou/et plus récemment pédagogique. Selon la taille du service d'accueil et d'éducation (au moins 14 enfants selon la nouvelle loi) et les options de gestion de l'établissement, il peut travailler seul ou en équipe pluridisciplinaire où certaines tâches peuvent être partagées ou déléguées. Il a au moins un niveau baccalauréat, mais rarement une orientation liée à l'accueil d'enfants lorsqu'il est engagé dans la fonction. À partir de décembre 2022, une qualification complémentaire reconnue par l'ONE sera mise en place sous la forme d'un certificat pluridisciplinaire modulaire (25 ECTS) en cinq parties spécialement axées sur l'accueil des enfants. Dans le secteur de l'éducation, les missions des directeurs (préscolaire et primaire inclus) sont officiellement définies depuis 2007 (décret 2-02-2007) et ont été revues en 2019 (décret 14-03-2019) en fonction de la réforme générale de l'école (Pacte



pour un enseignement d'excellence). Les directeurs sont des enseignants promus avec un diplôme complémentaire et sont chargés à la fois de la gestion et de l'organisation de leur établissement. Ils sont considérés comme des responsables pédagogiques et éducatifs en charge du plan de pilotage de leur établissement. Ils prennent rarement en compte les problématiques spécifiques de l'EAJE. En 2020-2021, seuls 12,89 % (251/1947) des directeurs étaient directeurs du maternel sans être également en charge d'une école primaire et en juin 2021, seuls 16,25 % (331/2037) avaient un premier diplôme d'instituteur maternel. Ainsi, le directeur est souvent un enseignant du primaire avec une qualification générale supplémentaire sans compétences, connaissances ou opinions spécifiques sur les questions préscolaires. Il est responsable à la fois du primaire et du préscolaire qui peuvent être implantés dans différents lieux. Le directeur travaille dans un bureau (souvent à l'école primaire) et ne travaille pas directement avec les enfants de façon régulière. Dans ce contexte, accompagner le personnel préscolaire dans une optique pédagogique et éducative peut s'avérer difficile.

En plus, la formation continue est organisée pour les assistants et les enseignants du préscolaire par différents organismes.

→ Il peut être difficile de soutenir une vision éducative de l'EAJE.

#### Défis institutionnels:

- Les différentes visions, logiques de l'EAJE dans la société et les différents cadres de référence inhibent les collaborations entre les différents domaines politiques et entre les services d'accueil d'enfants, les services préscolaires et les services extrascolaires.
- L'idée dépassée selon laquelle l'accueil des enfants (0-3 ans) et l'accueil extrascolaire n'a qu'une fonction de soin et économique (conciliation famille-travail), et que le préscolaire n'a qu'une fonction éducative (niveau scolaire) et sociale (égalité des chances en matière d'éducation), est redevenue évidente dans la crise du COVID lorsque l'accueil extrascolaires et les écoles maternelles ont dû collaborer davantage dans certaines régions pour organiser l'accueil d'urgence.

## Ways of coping

Le débat actuel sur la gestion des divisions institutionnelles au niveau des politiques, des pratiques et de la recherche a commencé il y a 10 ans lorsque la Commission européenne a élaboré une communication sur l'EAJE. L'un des conseils était de travailler sur une intégration conceptuelle et institutionnelle de l'accueil des enfants et de l'éducation préscolaire. En Flandre, le VLOR, un important réseau d'acteurs de l'éducation, a réagi en organisant une conférence au parlement flamand (en 2011) et en déclarant que l'intégration n'est pas souhaitable. Cependant, ils aimeraient qu'il y ait plus de continuité entre l'accueil des enfants et l'éducation préscolaire. Depuis:

- Davantage d'études ont été réalisées sur les perspectives des enfants, des parents et des professionnels lors des transitions institutionnelles



- L'inspection a accru son attention pour les plus jeunes enfants du préscolaire et leurs besoins de soins
- Le gouvernement a initié un groupe de travail interministériel sur les transitions
- De nouvelles pratiques/recherches-actions ont été initiées pour faire face aux clivages institutionnels de deux manières
  - 1) Créer de meilleures transitions chaleureuses et inclusives au sein du système divisé existant en ayant des collaborations interinstitutionnelles
  - 2) Développer des projets EAJE intégrés qui remettent en question le système divisé existant

Le ministre flamand du Bien-être s'intéresse aux deux stratégies ci-dessus pour faire face aux clivages institutionnels et à la nécessité d'avoir plus de continuité pédagogique (pedagogisch doorgaande lijn). De plus, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, il a lancé une nouvelle subvention de projet pour développer des projets intégrés d'EAJE.

En FW-B, les transitions en douceur au début du préscolaire sont devenues l'une des priorités du Gouvernement (Déclaration de Politique Communautaire de la FWB, 2019-2024) et le sujet d'un projet de recherche de trois ans financé par le Ministère de l'Éducation (Housen, Royen, 2019 ; Housen, Royen, Pirard, 2020 ; Housen, Genette, Pirard, 2022). Des ponts entre les professionnels de l'école maternelle, des centres de loisirs et des lieux d'accueil et d'éducation ont été préconisés notamment grâce à des groupes de projets mixtes. Une charte de qualité axée sur la transition est en cours d'élaboration par les intervenants du préscolaire.

### Opportunités intéressantes ...

En Flandre, à partir de janvier 2022, 12 projets pilotes sur la continuité pédagogique sont financés pendant trois ans par le gouvernement flamand. Un réseau local de professionnels de lieux d'accueil et d'éducation, du préscolaire et de l'extrascolaire devrait collaborer pour permettre d'intégrer les services EAJE pour les enfants de 0 à 6 ans. La continuité pédagogique dans le développement, les soins, l'éducation, l'apprentissage et le jeu des enfants est au cœur des projets pilotes afin que les enfants aient des opportunités de développement et de jeu riches et variées. La collaboration avec le domicile et l'environnement du quartier sont considérés comme des dimensions importantes de la qualité. Les projets pilotes sont soutenus dans un réseau d'apprentissage qui sera initié par VBJK et CEGO. Le projet sera piloté par un groupe composé de représentants de l'aide sociale et de l'éducation ainsi que des syndicats. L'objectif collectif du projet est de développer un modèle de pratique sur la continuité pédagogique par le travail intégré. Le Département de travail social et de pédagogie sociale de l'Université de Gand mènera des recherches sur ces projets pilotes.

Dans la première phase exploratoire (1er janvier 2022-31 août 2023), les projets pilotes doivent développer leurs plans et commencer leur travail intégré pour les enfants et les familles. Au cours de cette période, le réseau d'apprentissage et le groupe de pilotage ont pour tâche d'examiner quels sont les conditions et les obstacles essentiels dans les cadres réglementaires de l'accueil des enfants

en lieux d'accueil et d'éducation, de l'accueil en dehors de l'école et de l'accueil au préscolaire. Avant la deuxième phase (1er septembre 2023-31 décembre 2024), des propositions seront faites si des dérogations aux règles sont nécessaires. Sur la base de ces recommandations, le gouvernement flamand décidera d'assouplir temporairement le cadre réglementaire (par exemple en assouplissant les réglementations sur les qualifications) afin que les projets pilotes réussissent.

